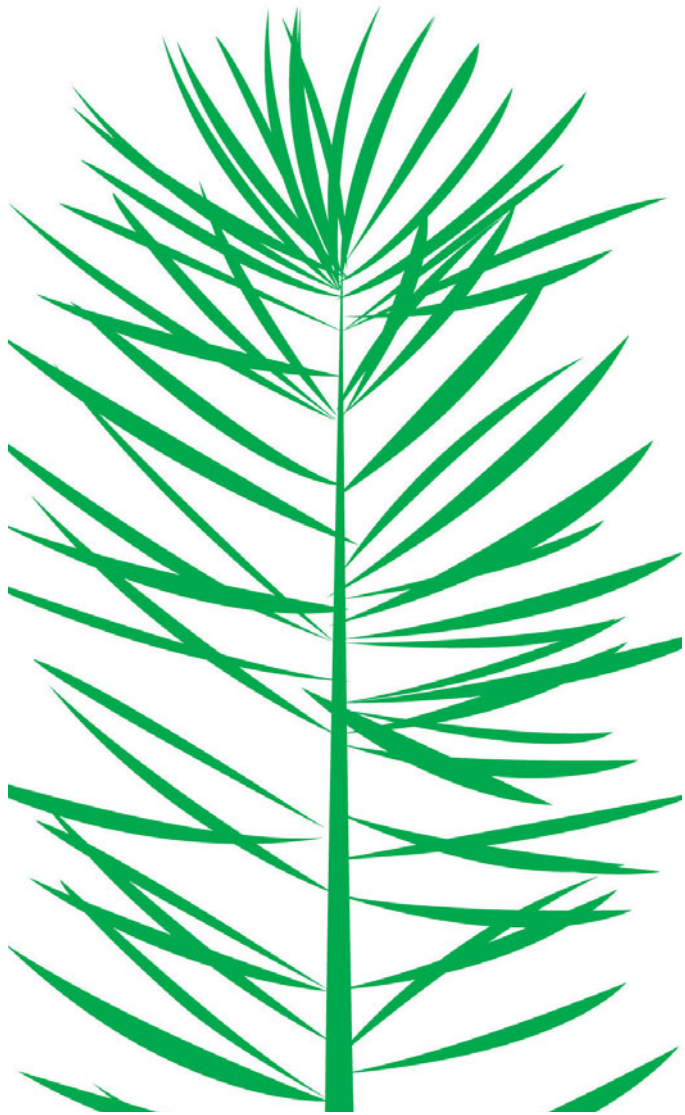




FONDS DE DOTATION

OCTOBRE 2015



Sommaire

- P. 5** Édito du Président
- P. 6** La forêt, acteur clé du développement durable des territoires
- P. 8** Plantons pour l'avenir, 5 objectifs structurants
- P. 10** Le Fonds en 2015
- P. 12** Témoignages
- P. 14** Les trois programmes à accompagner
- P. 16** Le programme « Planter »
- P. 20** Le programme « Sensibiliser et former »
- P. 24** Le programme « Innover »
- P. 28** Contacts





Quand la France
plante **70 millions
d'arbres** par an,
l'Allemagne en plante
300 millions
et la Pologne **1 milliard**

Le renouvellement de la forêt française est en danger !

CONSÉQUENCES

La forêt ne suffit
plus à répondre
à la demande de
bois qui ne cesse
de s'accroître

Balance commerciale
déficitaire
à hauteur de
5,8 milliards d'euros

De nombreux
emplois en
milieu rural
disparaissent

25 000 emplois perdus
entre 2000 et 2008

La forêt ne joue
plus son rôle
au niveau de
la biodiversité,
de l'eau, des
changements
climatiques

40,5 mégatonnes
de gaz à effet de serre
émises chaque année
en France

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'Arbre et la Forêt constituent notre exceptionnel patrimoine environnemental commun.

Leur présence façonne nos paysages, protège nos sols, purifie l'eau et l'air. Leur gestion et leur utilisation soutiennent en France, depuis toujours, une filière économique. Dans nos régions, aujourd'hui tempérées, l'arbre pousse et meurt. Il doit être replanté, pour à son tour entrer dans ce formidable cycle de la nature. C'est ainsi que l'homme devient acteur de la gestion durable. Plantations, exploitations, transformations, sont les garanties indispensables à sa survie.

Mais aujourd'hui, notre forêt est en péril, il y a urgence à réagir !

L'acte de reboisement est trop souvent abandonné : 70 millions d'arbres plantés en France chaque année, contre 600 millions en Turquie ou encore 1 milliard en Pologne. Où seront demain la forêt et ses emplois locaux, sources de vie sociale et économique dans nos villages ruraux ? C'est en ce sens que la loi d'avenir d'octobre 2014 reconnaît « le reboisement dans le cadre d'une gestion durable » comme une action d'intérêt général.

Vous pouvez, vous devez nous aider à perpétuer ces forêts que chacun nous envie. Un régime fiscal en faveur du mécénat vous le facilite. Vous mobiliserez vos équipes administratives et professionnelles autour de la gestion durable, vous pourrez valoriser auprès de votre

clientèle votre participation à la sauvegarde de toute une filière économique séculaire, mais surtout, vous deviendrez acteur de cet environnement exceptionnel !

A Alliance Forêts Bois, planter c'est notre métier, c'est notre passion. Et c'est bien en tant que leader national du reboisement, préoccupé par les enjeux du futur, que nous avons créé, en collaboration avec d'autres coopératives forestières, un fonds unique en France : car nous sommes sûrs que vous souhaitez, comme nous, pouvoir confier aux générations futures « le plus beau pays du monde » : la France. Plantons ensemble, plantons en France, Plantons pour l'avenir !



Henri de Cerval
Président

LA FORÊT, ACTEUR CLÉ DU DES TERRITOIRES

UNE RESSOURCE NATURELLE À FORT POTENTIEL

La forêt française couvre 16 millions d'hectares – soit plus de 25% du territoire



UNE SOURCE INDISPENSABLE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Chaque année, 35 millions de m³ de bois sont consommés en France pour la construction, l'industrie et l'énergie



UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE À PART ENTIÈRE

La filière forêt bois française représente 450 000 emplois et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires



UN ÉLÉMENT MAJEUR DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1 m³ de bois séquestre 1 tonne de CO₂ ; les produits bois se substituent aux énergies fossiles et aux matériaux énergivores



UN GARANT DE LA BIODIVERSITÉ NATURELLE

Elle comporte plus de 130 espèces d'arbres, 73 espèces de mammifères et 120 espèces d'oiseaux



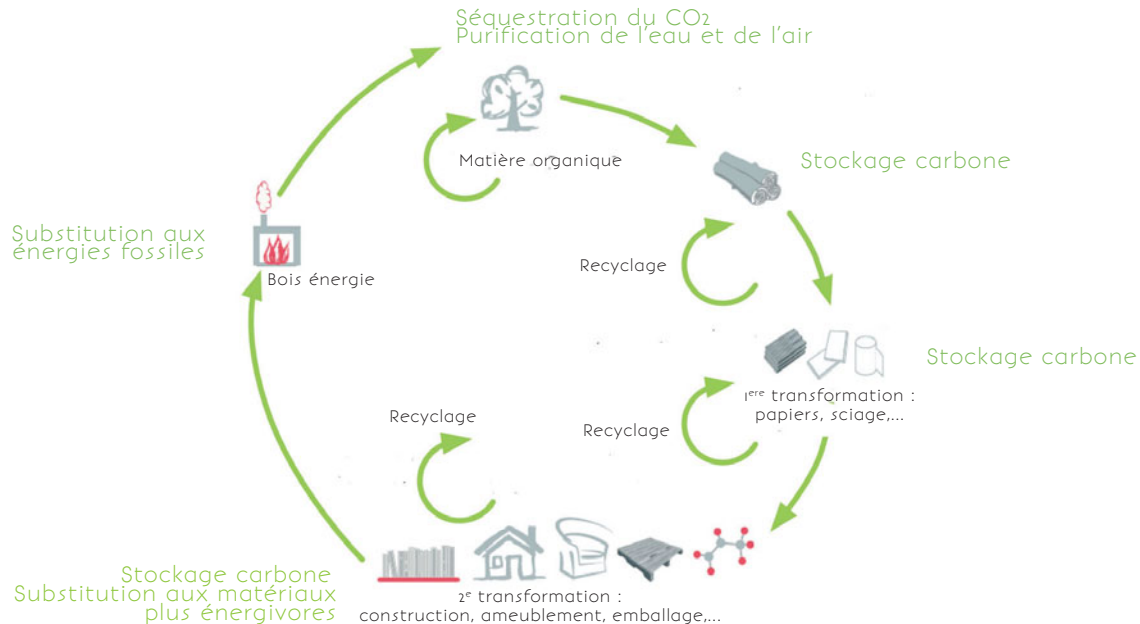
UNE OFFRE DE LOISIRS TRÈS DÉVELOPPÉE

11 000 km de sentiers de randonnées, 9 000 km de pistes cavalières, champignons, chasse,...



DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CYCLE VERTUEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS



PLANTONS POUR L'AVENIR

5 OBJECTIFS STRUCTURANTS

« Plantons pour l'avenir » est un Fonds de dotation ambitieux et innovant, créé pour répondre concrètement aux enjeux actuels et futurs du reboisement en France.

Son action concourt notamment à la réalisation des objectifs suivants :



PLANTER / REPLANTER

En soutenant directement des opérations de (re)boisements, tout particulièrement sur des parcelles malvenantes.



ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT

En favorisant une gestion dynamique des forêts qui maintienne un équilibre entre production, biodiversité et respect des usagers.





OBJECTIFS 2017

1 000 000 € de dons récoltés
=
1 000 hectares replantés
=
1 000 000 de plants mis en terre



OBJECTIFS 2025

10 000 000 € de dons récoltés
=
10 000 hectares replantés
=
10 000 000 de plants mis en terre



SOUTENIR UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

En créant la ressource pour approvisionner l'industrie locale, et en favorisant la formation et l'emploi en milieu rural.



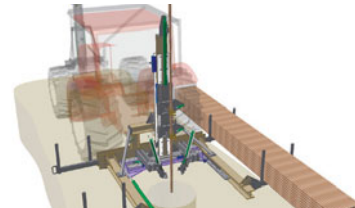
MOBILISER L'OPINION

En œuvrant pour une prise de conscience de toutes les générations sur le rôle primordial de la forêt et l'importance de conserver ce patrimoine d'exception.



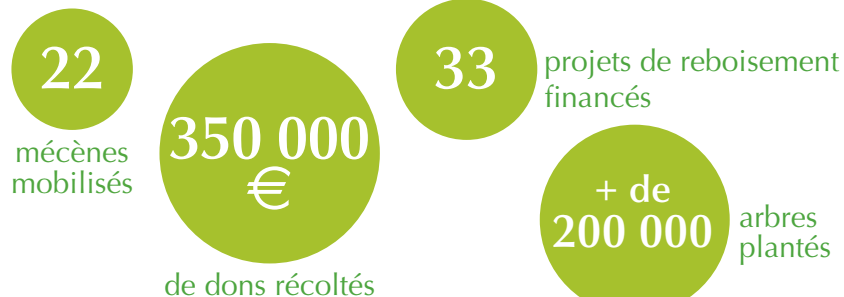
FAVORISER L'INNOVATION

En soutenant le développement de techniques et de pratiques de gestion forestière innovantes, adaptées aux challenges environnementaux de demain.



LE FONDS EN 2015

CHIFFRES CLÉS 2015



CALENDRIER DES RÉALISATIONS EN 2014-2015

20 septembre 2014 : Publication au Journal Officiel

Octobre-novembre 2014 : Récolte des premiers dons

Décembre 2014 : Lancement d'un 1^{er} appel à projets de reboisement

Fin janvier 2015 : Validation de 18 projets par le Conseil d'administration

Mars-avril 2015 : Premières plantations d'arbres financées par le Fonds

Avril 2015 : Lancement d'un 2^e appel à projets

Juillet 2015 : Validation de 15 nouveaux projets par le Conseil d'administration

Octobre 2015 : Première réunion du Comité des Mécènes

ILS NOUS SOUTIENNENT

Parrains



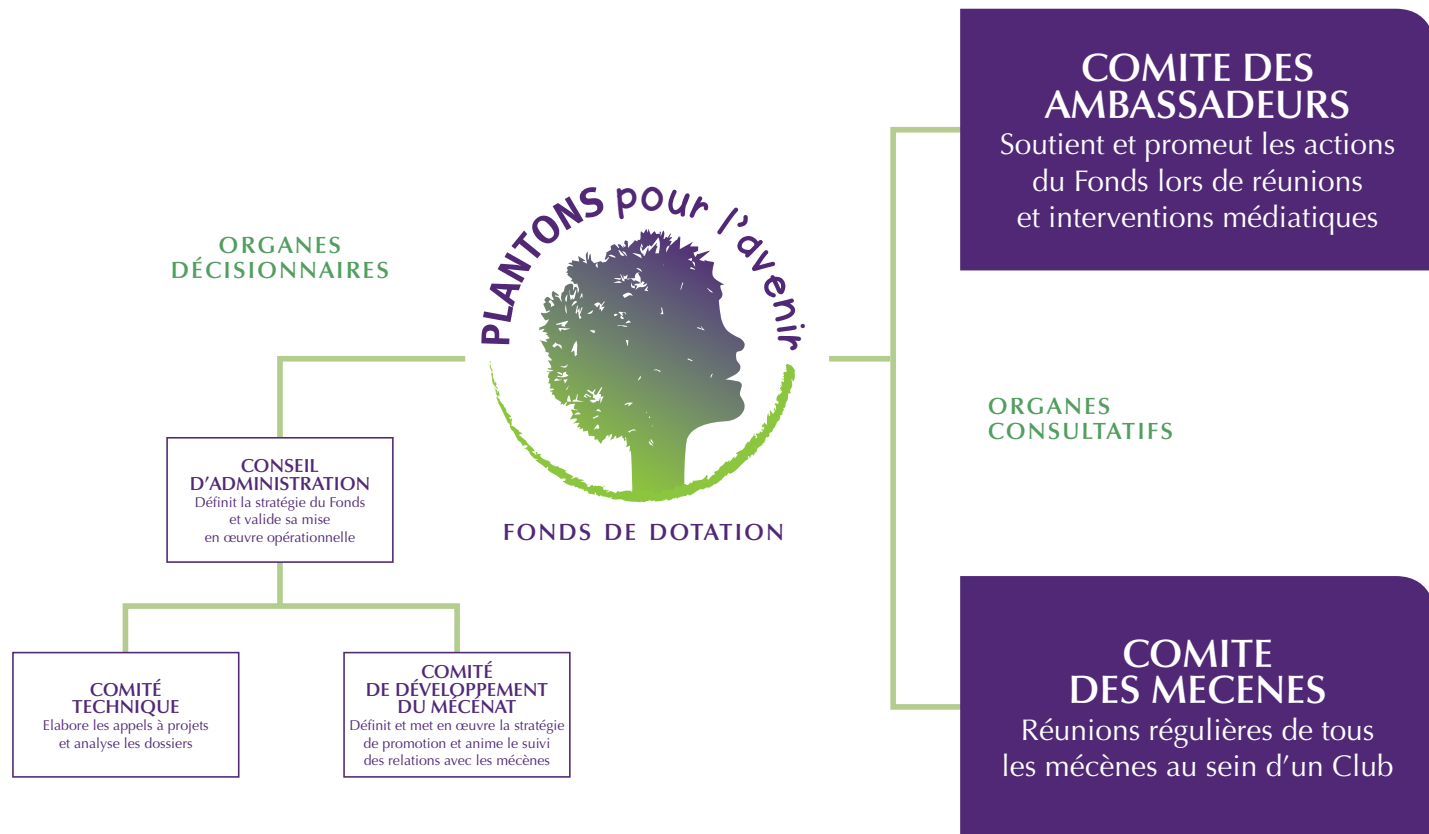
Bienfaiteurs



Amis



GOVERNANCE ET COORDINATION



TÉMOIGNAGES



Nicolas Fourcade

Directeur Général Supply Chain
Nestlé France

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Le Groupe Nestlé, présent dans beaucoup de pays sur de nombreuses catégories alimentaires, est engagé dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles car nous reconnaissons que notre développement en dépend très largement : c'est ce que nous appelons la Création de Valeur Partagée. En France, nous contribuons également à ces efforts en accompagnant la transition des filières agricoles et forestières qui nous fournissent, vers des modèles plus respectueux des écosystèmes et de la qualité de l'eau.

C'est donc naturellement que nous soutenons « Plantons pour l'avenir » en nous associant à nos fournisseurs pour contribuer au maintien d'un important massif forestier en France, ressource essentielle pour nos emballages et pour la fourniture d'énergie et de bois d'œuvre local et durable. »



Nicolas Le Feuvre, Président

Jean-Michel Boulay, Directeur Général
Smurfit Kappa Comptoir du Pin

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Smurfit Kappa a naturellement rejoint « Plantons pour l'avenir » à la fois pour affirmer son lien historique avec le massif aquitain et pour participer activement au développement du patrimoine forestier.

Les 2 tempêtes successives qui ont touché notre forêt, ont fait du reboisement et de la prise en compte des surfaces en déshérence un enjeu prioritaire.

Responsabilité sociale et environnementale sont au cœur des préoccupations de Smurfit Kappa, qui complète avec le Fonds l'ensemble des initiatives déjà entreprises par le Groupe dans le cadre de sa politique ambitieuse de développement d'une économie circulaire vertueuse. »



Frédéric Coirier

Président du Directoire
Groupe Poujoulat

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Le groupe Poujoulat, leader européen des conduits de cheminées, entretient depuis toujours des relations durables avec ses fournisseurs et partenaires, afin de garantir service, performance et qualité à ses clients.

Mais aujourd'hui, je m'inquiète sérieusement du manque de renouvellement de la forêt française. Sachant que les fonds publics se font rares, l'initiative privée « Plantons pour l'avenir », portée par des acteurs de la filière, m'a tout de suite parue intéressante et en cohérence totale avec notre démarche de recherche constante de pérennité. C'est en ce sens que j'ai décidé de soutenir le Fonds sur plusieurs années ! »



Rémi Garuz

Président
Crédit Agricole Aquitaine

► MÉCÈNE ENTREPRISE

« Notre modèle de banque coopérative est porteur d'un lien de responsabilité avec son territoire qui s'exprime dans notre Pacte Coopératif et Territorial. Il est fondé sur la conviction que nous avons un rôle à jouer en coopération avec les acteurs locaux, dans un développement durable de notre territoire. Nous avons souhaité faire du développement économique de l'Aquitaine et de la protection de son capital naturel des enjeux majeurs de ce Pacte. Notre soutien à « Plantons pour l'avenir » s'inscrit naturellement dans cette volonté d'être utile et responsable, d'affirmer notre différence et d'être plus qu'une Banque. »

Georges Dublanc

Médecin

► MÉCÈNE INDIVIDUEL

« A l'heure où les changements climatiques deviennent une préoccupation mondiale grandissante, j'ai décidé d'agir concrètement pour l'avenir de mes petits-enfants et des générations futures. J'ai donc choisi de m'investir dans la régénération des forêts françaises en soutenant, à hauteur de mes moyens, le Fonds de dotation « Plantons pour l'avenir ». Par ma contribution au reboisement, j'ai également conscience de participer au développement économique de ma région et au soutien de la production de bois français : autant de raisons qui justifient mon engagement ! »

Mme Rouanet

Sylvicultrice en Gironde

► BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME

«PLANTER»

« J'étais propriétaire de parcelles malvenantes, dans une impasse économique ; je suis maintenant propriétaire de parcelles de Pins gérées durablement et destinées à produire du bois de qualité. Je suis fière de pouvoir participer aujourd'hui, grâce au soutien simple et efficace de « Plantons pour l'avenir, » au renouvellement de la forêt française et au dynamisme d'une filière d'avenir. »

M. Bordes

Sylviculteur en Corrèze

► BÉNÉFICIAIRE DU PROGRAMME

«PLANTER»

« Plantons pour l'avenir » m'a octroyé une avance permettant de redonner vie à ma propriété, en y replantant Douglas, Pins sylvestre et Epicéas, sur une parcelle de 6 hectares, aujourd'hui productive et pleine de biodiversité. J'ai ainsi pu financer les travaux préparatoires et la plantation, mais également les entretiens des cinq premières années, indispensables à la réussite du peuplement. »

LES TROIS PROGRAMMES À

Le Fonds de dotation a pour vocation de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel. Il s'inscrit parfaitement dans la lignée de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, reconnaissant d'intérêt général « la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ».

Il est structuré autour de 3 programmes au sein desquels il propose d'associer les entreprises :

PROGRAMME

PLANTER

SENSIBILISER ET FORMER

INNOVER

TYPES D'ACTIONS FINANCÉES

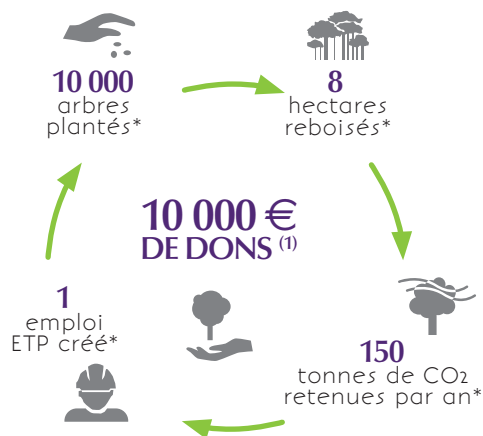
- Appels à projets nationaux
- Projets territoriaux
- Projets thématiques

- Sensibilisation du grand public
- Mobilisation des jeunes
- Formation des propriétaires forestiers

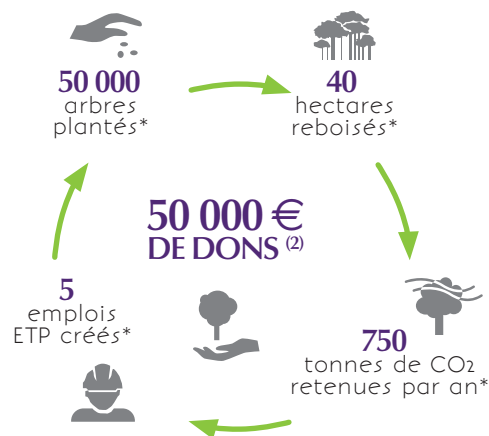
- Adaptation aux changements climatiques
- Nouvelles techniques de reboisement
- R&D phytosanitaire

ACCOMPAGNER

LE CERCLE VERTUEUX DU DON



(1) 4 000 € net pour le donateur entreprise
3 400 € net pour le donateur particulier



(2) 20 000 € net pour le donateur entreprise
17 000 € net pour le donateur particulier

Après réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises
Ou réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers

* Données moyennes qui peuvent varier en fonction du type de projet, prenant en compte la production et la transformation du bois

LE PROGRAMME «PLANTER»

En soutenant
le programme
PLANTER,
vous contribuez
à :



PLANTER 1 million d'arbres à l'horizon 2017,
et 10 millions à l'horizon 2025



CAPTER une partie
des émissions de gaz
à effet de serre induites
par vos activités



AGIR contre
les changements climatiques



MAINTENIR l'emploi en
milieu rural



CRÉER la ressource nécessaire
pour approvisionner les
industries en bois français



ILLUSTRER très concrètement
votre engagement dans
le développement durable
des territoires auprès de vos
administrateurs, salariés, clients
et partenaires

Le programme
PLANTER permet
notamment
de financer les
actions et projets
suivants :

ACTIONS TYPES

APPELS À PROJETS NATIONAUX

PROJETS TERRITORIAUX

PROJETS THÉMATIQUES

EXEMPLES DE PROJETS

- Projets individuels présentés par des propriétaires forestiers dans le cadre d'appels à projets réguliers

- Reboisement des peuplements pauvres en Dordogne
- Reconstitution de la ressource résineuse dans votre région
- Reconstitution de forêts locales scolytées

- Restauration de forêts sinistrées par les tempêtes
- Développement de l'économie circulaire des territoires
- Préservation de la biodiversité
- Dynamisation de la captation de carbone





LE PROGRAMME « SENSIBILISER ET FORMER »



En soutenant
le programme
SENSIBILISER,
vous contribuez
à :



SENSIBILISER le grand public sur
les enjeux de la reforestation



FORMER des jeunes aux
métiers d'une filière d'avenir



TRANSMETTRE les valeurs du développement
durable aux générations futures



FORMER des propriétaires
forestiers à la gestion
durable de leur forêt

Le programme
SENSIBILISER
permet notamment
de financer les
actions et projets
suivants :

ACTIONS TYPES

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



AUPRÈS DES JEUNES



AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



EXEMPLES DE PROJETS

- Journée de la reforestation (type journée du patrimoine)
- Médiatisation d'une collecte à grande échelle (type téléthon)
- Journée d'entretien de la forêt locale

- Journée des écoliers en forêt / en pépinière
- Participation de groupes d'enfants à des actions de replantation
- Journées de rencontres avec les professionnels de la filière
- Projets de « forêt école »

- Formations à la gestion durable des forêts
- Journées inter-générationnelles de sensibilisation des nouveaux et futurs propriétaires forestiers





LE PROGRAMME «INNOVER»

En soutenant
le programme
INNOVER,
vous contribuez
à :



DÉVELOPPER de nouvelles techniques de
reboisement et de renouvellement des forêts



AMÉLIORER la génétique des
essences d'avenir



ADAPTER la gestion des forêts
aux changements climatiques



OPTIMISER la protection
phytosanitaire des forêts

Le programme
INNOVER permet
notamment
de financer les
actions et projets
suivants :

ACTIONS TYPES

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Amélioration génétique
- Mise en place de vergers à graines
- Développement et suivi de nouveaux itinéraires sylvicoles

TECHNIQUES DE REBOISEMENT

- Développement de la mécanisation
- Nouvelles techniques de renouvellement des forêts

R&D PHYTOSANITAIRE

- Hylobe
- Nématode
- Surveillance de la forêt par télédétection

EXEMPLES DE PROJETS





PLANTONS ENSEMBLE, PLANTONS EN FRANCE, PLANTONS POUR L'AVENIR

REJOIGNEZ-NOUS !

CONTACTS



Plantons pour l'avenir

Cécile Goube

contact@plantonspourlavenir.fr

06.85.82.72.97

www.plantonspourlavenir.fr

COMMENT PARTICIPER ?

5 NIVEAUX D'IMPLICATION

	MONTANTS ANNUELS DES DONS	CONTREPARTIES*
GRAND PARRAIN	100 000 € et +	• 1 journée de sensibilisation dédiée, en forêt ou en entreprise, pour vos collaborateurs, clients, partenaires • 1 représentant pour chaque Grand Parrain au Comité des Mécènes • Mise en valeur privilégiée sur tous les supports de communication et présentation d'1 page sur le site internet • 15 invitations et prise de parole à la soirée annuelle du Fonds
PARRAIN	50 000 à 99 999 €	• 1/2 journée de sensibilisation dédiée, en forêt ou en entreprise, pour vos collaborateurs, clients, partenaires • 1 représentant pour chaque programme au Comité des Mécènes • Votre logo sur tous les supports de communication et présentation d'1/2 page sur le site internet • 10 invitations à la soirée annuelle du Fonds
PARTENAIRE	25 000 à 49 999 €	• 10 invitations à 1/2 journée de sensibilisation en forêt • 2 représentants pour tout le collège «Partenaires» au Comité des Mécènes • Votre logo sur les principaux supports de communication et présentation en quelques lignes sur le site internet • 5 invitations à la soirée annuelle du Fonds
BIENFAITEUR	10 000 à 24 999 €	• 5 invitations à 1/2 journée de sensibilisation en forêt • 1 représentant pour tout le collège «Bienfaiteurs» au Comité des Mécènes • Votre logo sur le site internet • 2 invitations à la soirée annuelle du Fonds
AMI	1 à 9 999 €	• Citation sur le site internet • 1 invitation à la soirée annuelle du Fonds

* D'autres types de contreparties pourront être étudiées pour répondre au mieux aux différentes demandes et stratégies d'entreprises des grands mécènes

AVANTAGES FISCAUX

Les Fonds de Dotation ont été créés par décret le 11 février 2009 afin de constituer un véhicule innovant au service du mécénat sur des grands projets de développement. Ils cumulent les avantages de solidité et transparence d'une fondation et ceux de simplicité et proximité d'une association.

Cette structure permet d'utiliser toutes les mesures de défiscalisation mises en place par le législateur :

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE :

Vous bénéficiez de la loi du 23 juillet 1987 amendée par la loi « Aillagon » du 1er août 2003, soit une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la somme versée, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Exemples :

- Si vous donnez 100 000 €, votre don vous coûte 40 000 € net après défiscalisation
- Si vous donnez 5 000 €, votre don vous coûte 2 000 € net après défiscalisation

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER NON ASSUJETTI À L'ISF :

Vous bénéficiez de la loi « Aillagon » du 1er août 2003 offrant une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % du revenu imposable, avec la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

Exemples :

- Si vous donnez 1 000 €, votre don vous coûte 340 € net après défiscalisation
- Si vous donnez 50 €, votre don vous coûte en réalité 17 € net après défiscalisation

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER ASSUJETTI À L'ISF :

Vous bénéficiez aussi de la défiscalisation sur l'impôt sur le revenu mais vous pouvez également déduire votre don de l'ISF sous réserve d'une « donation temporaire de l'usufruit d'un bien ». L'usufruit est le transfert de la jouissance d'un bien d'un propriétaire à un autre.

Exemple :

Un particulier ayant un patrimoine d'1,5M€ donne l'usufruit d'un bien correspondant à 750 000 €. Il verse les revenus du bien (3%) au Fonds de Dotation, soit 22 500 € par an :
- IR : 66 % du don sont déduits de l'impôt sur le revenu : le coût réel du don sera de 7 650 €
- ISF : le donateur peut exclure entièrement le bien dont il a donné l'usufruit de son patrimoine assujéti à l'ISF.
Son patrimoine déclaré serait ainsi seulement de 750 000 €, donc non imposable à l'ISF.

CONTACT



Plantons pour l'avenir
Cécile Goube
contact@plantonspourlavenir.fr
06.85.82.72.97
www.plantonspourlavenir.fr

REJOIGNEZ-NOUS !